



HAL
open science

Politique des prix, vie chère et contestation sociale à Niamey : quels répertoires locaux de la colère ?

Vincent Bonnecase

► **To cite this version:**

Vincent Bonnecase. Politique des prix, vie chère et contestation sociale à Niamey : quels répertoires locaux de la colère?. Politique africaine, 2013, 130, pp.89-111. 10.3917/polaf.130.0089. halshs-00873840

HAL Id: halshs-00873840

<https://shs.hal.science/halshs-00873840>

Submitted on 18 Oct 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VINCENT BONNECASE

POLITIQUE DES PRIX, VIE CHÈRE ET CONTESTATION SOCIALE À NIAMEY : QUELS RÉPERTOIRES LOCAUX DE LA COLÈRE ?

Cet article porte sur le mécontentement social face à l'augmentation des prix des denrées alimentaires dans la ville de Niamey. Alors que ce mécontentement a marqué bon nombre de villes du Sahel et du reste du monde depuis le milieu des années 2000, il interroge ses expressions proprement locales, non seulement dans le cadre de mobilisations collectives face à « la vie chère », mais aussi dans des situations plus ordinaires, en dehors des espaces les plus visibles de la contestation. Il s'attache à montrer que la colère face à l'augmentation des prix, loin de constituer une simple réaction induite par la dégradation des conditions de vie, charrie des imaginaires politiques locaux, eux-mêmes liés à la mémoire des politiques de contrôle des prix et d'approvisionnement des marchés qui ont précédé le tournant libéral de la fin des années 1980. Il s'attache aussi à montrer que les modèles de légitimité bâtis par les autorités nigériennes de l'époque, entretenus par celles qui leur ont succédé, ont alimenté des discours et des pratiques de contestation dès lors que les obligations régulatrices prêtées à l'État n'étaient plus honorées.

La présente contribution part du hiatus qui a pu se former dans les représentations de la « crise alimentaire mondiale » et des mobilisations sociales survenues depuis 2005 dans un certain nombre de pays du monde confrontés à l'augmentation des prix internationaux des céréales. Ces mobilisations ont, à partir du début de l'année 2008, été qualifiées d'« émeutes de la faim » par les instances internationales et bon nombre d'organes de presse occidentaux. Elles constituaient dès lors un événement sans précédent au prisme de cette désignation. Ce n'était certes pas la première fois que des mobilisations étaient ainsi qualifiées par la presse occidentale, ou que l'on constatait une synchronie internationale de mouvements protestataires dans un contexte partagé de difficultés économiques et sociales¹. Mais la conjonction de ces deux phénomènes (l'occurrence d'émeutes de la faim d'un côté et leur simultanéité dans différents pays de l'autre) semblait bien constituer une

1. I. Sommier, « Diffusion et circulation des mouvements sociaux », in O. Fillieule, É. Agrikoliansky et I. Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2010, p. 101-120.

première, donnant corps à l'idée d'une menace alimentaire globale² dans un monde à la fois de plus en plus peuplé et de plus en plus difficile à nourrir³, mais aussi de plus en plus connecté et de plus en plus inégalitaire⁴.

En considérant en revanche, non pas les projections internationales portées sur ces mobilisations, mais leurs cadres locaux d'interprétation, il est assez peu évident que la faim en soit la clé principale. D'une part, si l'on se réfère à la sociologie des émeutiers, les travaux entrepris dans cette direction laissent plutôt entrevoir une implication de classes citadines moyennes et inférieures, lesquelles n'étaient pas nécessairement les plus affectées par les problèmes de sous-alimentation dans les pays concernés au moment des émeutes⁵. D'autre part, si l'on questionne les sources du mécontentement, celles-ci apparaissent multiples, combinant souvent des considérations politiques proprement locales et une aspiration plus générale à de meilleures conditions de vie, bien au-delà de leur seule dimension alimentaire. Cela n'empêchait nullement « la faim » d'être par ailleurs investie par les langages de la contestation, comme biais d'expression de l'injustice en référence à des imaginaires locaux qui confèrent à l'État une responsabilité nourricière. Mais cela ne prouve pas nécessairement un lien – et certainement pas un lien causal – entre la faim ou même la peur de la faim, prise dans une acception nutritionnelle, et cet ensemble de mobilisations extrêmement hétérogènes qui sont survenues au cours de la seconde partie des années 2000 dans le contexte de l'augmentation des cours céréaliers. En tout état de cause, ces mobilisations demandent à être interrogées dans leurs conditions locales de formation bien plus que sous le prisme des grandes labellisations généralistes, lesquelles laissent croire à un même mouvement qui se répandrait de pays en pays au gré des fluctuations des marchés internationaux.

L'objectif de cet article est précisément de questionner le mécontentement social face à la l'augmentation du prix des denrées alimentaires dans le cadre spécifique du Niger, pays particulièrement touché par la faim et la malnutrition. Bien que n'ayant pas connu d'émeutes de la faim dans les années 2000 – ou, en tout cas, n'ayant pas été répertoriées comme telles par la FAO (Organisation

2. B. L. McDonald, *Food Security*, Cambridge, Polity Press, 2010.

3. Voir les multiples rapports, articles et ouvrages parus récemment sous le thème « comment nourrir 9 millions d'individus à l'horizon 2050? », par exemple <www.fao.org/wsfs/forum2050/wsfs-forum/fr>.

4. E. Holt-Gimenez et R. Patel, *Food Rebellions! Crisis and the Hunger for Justice*, Cape Town/Dakar/Nairobi/Londres, Pambazuka Press, 2009.

5. Alternatives Sud, *État des résistances dans le Sud – 2009. Face à la crise alimentaire*, Paris, Syllepse, 2009; E. Harsch, « Urban Protest in Burkina Faso », *African Affairs*, vol. 108, n° 431, 2009, p. 263-288; P. Janin, « Les « émeutes de la faim » : une lecture (géo-politique) du changement (social) », *Politique étrangère*, n° 2, 2009, p. 251-263; R. Bush, « Food Riots: Poverty, Power and Protest », *Journal of Agrarian Change*, vol. 10, n° 1, 2010, p. 119-129.

des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) –, les villes nigériennes connaissent en 2005, et plus sporadiquement en 2008, un « mouvement contre la vie chère » que ses cadres présentent comme « une grande première », non seulement au Niger, mais aussi dans l'ensemble de la sous-région⁶. Si ce mouvement a déjà donné lieu à des analyses s'attachant à le replacer dans une temporalité et une signification locales⁷, il me semble important d'inscrire les répertoires de la colère face à l'augmentation des prix dans une plus longue histoire de la protestation, mais aussi du gouvernement des marchés vivriers, sans en rester aux situations de mobilisations collectives les plus visibles⁸. C'est ce que je me propose de faire à partir du cas de Niamey, en partant de l'idée que ces répertoires s'ancrent dans des imaginaires politiques locaux, eux-mêmes liés à la mémoire de pratiques de gouvernement en matière d'approvisionnement et de régulation des marchés. Après être revenu dans un premier temps sur l'évolution de ces pratiques depuis les années 1970, j'interrogerai successivement deux formes d'expression de la colère, à partir d'entretiens réalisés en juillet-août 2009 et en novembre 2012, la première émanant de militants associatifs investis dans « le mouvement contre la vie chère » et la seconde, des habitants de deux quartiers populaires de la capitale nigérienne.

Ceci m'amènera à mettre en question, dans la lignée de travaux consacrés à l'histoire et à la sociologie des mobilisations, trois présupposés qui accompagnent parfois la lecture des révoltes frumentaires et autres émeutes de la faim. Le premier présupposé réside dans une forme de réductionnisme économique qui ferait de ces mobilisations une réaction populaire mécanique face à la montée du prix des denrées vivrières, dès lors que celle-ci aurait dépassé un certain seuil. La critique d'une telle approche a été largement alimentée en histoire par les travaux d'Edward Thompson qui, plutôt que de lire les mobilisations sous le seul angle des conditions matérielles de leur déploiement, invite à réinvestir le champ des émotions et des valeurs collectives mais aussi, plus largement, celui des significations accordées par des

6. Entretien avec Kassoum Issa, ancien secrétaire général du syndicat national des enseignants du Niger, 2 novembre 2012.

7. S. Hubaux, *Les Organisations de lutte pour la citoyenneté en Afrique de l'Ouest : quelles dynamiques sociales ? Le cas de l'Association Alternative Espaces Citoyens à Niamey (Niger)*, mémoire de licence, Université catholique de Louvain, 2006; B. Maccatory, M. B. Oumarou et M. Poncelet, « West African Social Movements "against the high cost of living": From the Economic to the Political, From the Global to the National », *Review of African Political Economy*, vol. 37, n° 125, 2010, p. 345-360.

8. Voir les pistes ouvertes par Michel Offerlé afin de « penser les répertoires de l'action collective dans l'ensemble plus large des registres de résilience, comme réservoirs pratiques, individuels et/ou collectifs [...] situés socialement et historiquement dont disposent les agents sociaux pour nommer, affronter et surmonter ce qui leur arrive » : M. Offerlé, « Retour critique sur les répertoires de l'action collective, XVIII^e-XXI^e siècles », *Politix*, n° 81, 2008, p. 197.

populations à leur propre environnement social et économique⁹. Le deuxième présupposé tient à l'essentialisation anhistorique, comme si ces mobilisations, quand bien même leur dimension morale était reconnue, renvoyaient à une seule et même « éthique de la subsistance », transposable en tout temps et en tout lieu. Cela rejoint les discussions engagées autour des travaux de James Scott, même si celui-ci s'est davantage attaché à décrire l'architecture morale de mobilisations en milieu rural que dans les villes¹⁰. Le troisième présupposé renvoie à la conception minimale de la légitimité des luttes politiques à consonance économique. De nombreux auteurs, à l'image de Luc Boltanski¹¹, ont questionné le surcroît de légitimité qu'octroyait chez des regards tiers l'image de « corps souffrants¹² ». Or, on peut se demander si la réduction de mobilisations au mobile de la faim ne constitue pas une manière, consciente ou pas, de conférer une légitimité au rabais à des formes d'actions collectives parfois violentes, comme si seul le fait d'avoir le ventre vide pouvait légitimer la casse, alors que, du point de vue des acteurs, il peut y avoir moult autres bonnes raisons de vouloir casser des choses.

GOUVERNER ET NOURRIR : L'IMAGINAIRE DE L'ÉTAT GRENIER AU NIGER

Au Niger, la thématique de la faim a, depuis les années 1970, acquis une place spécifique dans l'expression du mécontentement social, tout en s'articulant de plus en plus, à partir du milieu des années 1980, avec celle de la vie chère. S'il n'est pas question de revenir ici sur les luttes qui se sont inscrites dans ces deux registres au cours des quatre dernières décennies¹³, je voudrais montrer ici en quoi cette expression du mécontentement s'articule étroitement avec un imaginaire de l'État grenier, lui-même lié à des pratiques concrètes de gouvernement. Si cet imaginaire peut se décliner en de multiples autres

9. E. P. Thompson, « The Moral Economy of the English Crowd in the Eighteenth Century », *Past & Present*, n° 50, 1971, p. 76-136.

10. J. C. Scott, *The Moral Economy of the Peasant. Rebellion and Subsistence in Southeast Asia*, Londres, Yale University Press, 1976.

11. L. Boltanski, *La Souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, Paris, Métailié, 1993.

12. J. Siméant, « L'efficacité des corps souffrants : le recours aux grèves de la faim en France », *Sociétés contemporaines*, n° 31, 1998, p. 59-79. Voir aussi D. Fassin, « Quand le corps fait loi. La raison humanitaire dans les procédures de régularisation des étrangers », *Sciences sociales et santé*, vol. 19, n° 4, 2001, p. 5-34.

13. Sur ces luttes avant la démocratisation, V. Bonnacase, « Faim et mobilisations sociales au Niger dans les années 1970 et 1980 : une éthique de la subsistance ? », *Genèses*, 2010, n° 81, p. 5-24.

contextes¹⁴, il trouve une résonance particulière au Niger, où le parti qui a dominé la vie politique locale, depuis l'instauration du régime militaire en 1974 jusqu'au renversement du président Tandja en 2010, est issu d'un coup d'État opéré en période de famine. Cet événement originel a fait de sa propension à assurer l'approvisionnement et la régulation des marchés vivriers un élément important de sa légitimité.

Le 15 avril 1974, le gouvernement du PPN-RDA (Parti progressiste nigérien – Rassemblement démocratique africain), au pouvoir depuis l'Indépendance, est renversé par un coup d'État militaire, après plusieurs années consécutives de graves difficultés alimentaires qui culminent en 1973, avec la reconnaissance officielle d'une situation de famine¹⁵. Celle-ci occupe d'emblée une place centrale dans la légitimation du nouveau pouvoir : dans sa première déclaration à la presse, le chef de la junte, Seyni Kountché, fustige « 15 ans de règne jalonnés d'injustice, de corruption, d'égoïsme et d'indifférence à l'égard du peuple » tout en indiquant que « l'armée ne pouvait pas rester les bras croisés » alors que « certains Nigériens ne sont même pas assurés d'avoir le repas quotidien¹⁶ ». La « lutte spectaculaire menée et gagnée contre la famine¹⁷ » reste par la suite un leitmotiv du Conseil militaire suprême constitué après le Coup d'État, lequel s'applique à mettre régulièrement en scène l'implication personnelle des principaux dignitaires du régime dans l'approvisionnement des marchés et l'aide aux populations. Dans la presse, les images de Seyni Kountché visitant les entrepôts de vivres ou d'Ali Saïbou – le chef d'État major – organisant des distributions de vivres reviennent ainsi à chaque soudure, ou après les récoltes lorsque celles-ci ont été déficitaires, pour rappeler que « le Conseil militaire suprême et le gouvernement ne failliront jamais à la mission qu'ils se sont assignée en accédant à la tête de ce pays : aucun Nigérien ne mourra de faim¹⁸ ».

Si cette stratégie d'autoreprésentation du pouvoir a alimenté l'imaginaire du chef au grenier plein – en lien, peut-être, avec des mémoires plus anciennes¹⁹ –, celui-ci s'est aussi nourri de pratiques concrètes de gouvernement, tout

14. Voir par exemple S. Kaplan, *Les Ventres de Paris. Pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1988.

15. V. Bonnecase, « Retour sur la famine au Sahel du début des années 1970 : la construction d'un savoir de crise », *Politique africaine*, n° 119, octobre 2010, p. 23-42.

16. « L'Armée prend ses responsabilités », *Le temps du Niger*, 16 avril 1974.

17. « Vœux des membres du CMS et du gouvernement au chef de l'État », *Le Sahel*, 2 janvier 1976.

18. « Voyage à travers les zones déficitaires », *Le Sahel*, 23 novembre 1983.

19. Sur les « greniers du prince » avant la colonisation, M. Tymowski, « Domaines princiers au Songhay », *Annales ESC*, XXV, n° 6, 1970, p. 1637-1658 et M. Watts, « The Political Economy of Climatic Hazards: A Village Perspective on Drought and Peasant Economy in a Semi-Arid Region of West Africa », *Cahiers d'Études africaines*, vol. 23, n° 89-90, 1983, p. 37-72.

au moins durant les dix premières années du régime militaire. Cette période se caractérise par un engagement fort de l'État dans le contrôle des prix et l'approvisionnement des marchés vivriers. Cela s'inscrit dans la lignée d'une politique interventionniste initiée par le régime précédent, même si les militaires s'attachent à en renforcer le caractère autoritaire. Selon une loi votée en juillet 1961, étaient fixés par le gouvernement les prix de vente au détail des « produits de première nécessité ou de grande consommation » dont la liste était déterminée par décret. Cette loi instituait également des « commissions locales de lutte contre la vie chère » supposées suivre son application dans les préfectures, ainsi qu'un « service de contrôle des prix » dont les agents étaient chargés de vérifier la conformité des prix, mais aussi celle des poids et des mesures, sur les marchés et dans les boutiques²⁰. Parallèlement, l'approvisionnement sur les marchés extérieurs était contrôlé par des sociétés publiques ou semi publiques, au premier rang desquelles la Société nationale de commerce et de production du Niger (Copro-Niger), créée en 1962 et possédée à plus de 50 % par l'État, qui avait le monopole de l'importation des principaux produits céréaliers²¹. En 1970, alors que les effets de la sécheresse se faisaient ressentir sur les marchés intérieurs, le gouvernement nigérien créait en outre l'Office des produits vivriers du Niger (OPVN), dont le rôle consistait à « organiser la commercialisation des produits vivriers », à « prévoir chaque année les besoins nationaux » et à « constituer des stocks régulateurs en vue de stabiliser les prix à la production et à la commercialisation²² ».

Le régime militaire hérite donc d'un arsenal de règles dont il s'attache à assurer la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire. Dans les faits, cette mise en œuvre reste malaisée du fait des faibles capacités de contrôle des agents de l'État et de stockage de l'OPVN. Lors des années de mauvaise récolte, comme en 1976, nombreux sont les préfets à indiquer que les marchés vivriers restent soumis à de fortes fluctuations et à fustiger les commerçants qui ne tiennent aucun compte des prix officiels, qu'il s'agisse de ceux appliqués au producteur ou au consommateur²³. Pour brider ces contrevenants, le gouvernement attribue à l'OPVN, en 1978, le monopole d'achat de céréales aux producteurs durant la campagne officielle, fixée de septembre à mars. Cela permet à l'Office d'accroître son contrôle sur les marchés intérieurs, même si celui-ci reste relatif : au début des années 1980, l'OPVN assure ainsi 15 % de

20. *Journal officiel de la République du Niger*, loi n° 61-31 du 12 juillet 1961 portant réglementation des prix.

21. Fonds d'archives Baulin, n-24-007-001, J. Baulin, « Perspectives nigériennes », 1967.

22. Archives nationales du Niger (ANN), 1R6.17, OPVN, rapport annuel, 1972.

23. ANN, non côté (n. c.), ministère de l'Intérieur, bulletins mensuels de renseignement des préfectures et des sous-préfectures, année 1976.

l'approvisionnement d'une ville comme Maradi²⁴. Parallèlement, les « commissions locales contre la vie chère », assistées de « sous-commissions de contrôle des prix », font l'objet d'un encadrement accru dans les préfectures²⁵. Comprenant les représentants de l'État et ceux d'associations de producteurs et de commerçants, elles se réunissent tous les trois mois pour étudier l'évolution des marchés locaux et s'assurer que les prix fixés par l'administration sont bien respectés. Tout cela vise à concrétiser, selon une expression demeurée récurrente dans les bulletins préfectoraux de renseignements « cette promesse si chère au Conseil militaire suprême et au gouvernement [selon laquelle] "aucun Nigérien ne mourra de faim"²⁶ ».

Cette politique de contrôle des marchés subit une brusque inflexion au cours des années 1980, dans le contexte des programmes d'ajustement structurel. Après l'adoption en 1983 d'un premier « programme de stabilisation » destiné à réduire la dette extérieure et à stimuler les échanges commerciaux, le monopole dont bénéficiait la Copro-Niger pour l'importation de produits alimentaires est supprimé. Parallèlement, l'OPVN doit abandonner toute action régulatrice sur les prix, son rôle se cantonnant désormais à gérer un stock de sécurité mobilisable en cas de crise alimentaire²⁷. Ces mesures de libéralisation se renforcent alors que le pays connaît une phase de « décrispation » à partir de 1987 avec l'avènement du nouveau président Ali Saïbou, puis de démocratisation à partir de 1990 avec l'instauration du multipartisme, suivie par l'organisation d'une Conférence nationale. En 1990, le gouvernement militaire met ainsi fin au système de licences d'importation et au contrôle des prix sur les produits importés²⁸. En 1992, le gouvernement de transition proclame le principe du prix libre et de la libre concurrence au Niger, même si le prix des produits de première nécessité peut toujours ponctuellement être fixé par arrêté ministériel²⁹. En 1993, le chef du gouvernement issu des premières élections multipartites, Mamadou Issoufou, annonce l'adoption d'un nouveau programme d'ajustement structurel après la signature d'un accord avec le FMI. Quelques mois plus tard, le franc CFA est dévalué de 50 %. Le gouvernement nigérien décide, pour atténuer les effets de cette mesure,

24. E. Grégoire, *Les Alhazai de Maradi (Niger): histoire d'un groupe de riches marchands*, Paris, IRD Éditions, 1986, p. 114.

25. ANN, n. c., sous-préfecture de Magaria, bulletin mensuel de renseignements, 20 mai 1983.

26. ANN, n. c., sous-préfecture de Tanout, bulletin mensuel de renseignements, 20 décembre 1983.

27. République du Niger, ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur privé, *Lutte contre la vie chère au Niger: causes, conséquences et propositions*, document provisoire, Niamey, 2012.

28. *Journal Officiel de la République du Niger*, décrets n° 90-141 et n° 90-146 du 28 juin 1990 et du 10 juillet 1990.

29. *Journal Officiel de la République du Niger*, ordonnance n° 92-025 du 7 juillet 1992.

de bloquer les prix sur 26 produits de grande consommation, parmi lesquels les céréales, le sucre et le sel, la viande, les tissus et les médicaments³⁰. Des brigades des prix sont provisoirement reconstituées à Niamey pour faire observer la mesure³¹. Mais ces dispositions, qui ne durent que trois mois, ne suffisent pas à enrayer le renchérissement de la vie qui, selon l'indice harmonisé des prix à la consommation, dépasse 35 % à Niamey en 1994 et 10 % l'année suivante³².

L'évolution des prix à Niamey dans les années 1990

(source : INS, 2012)

1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
- 3,4 %	- 1,7 %	- 0,3 %	+ 35,4 %	+ 11 %	+ 5,3 %	+ 3 %	+ 5,1 %	- 2,3 %	+ 2,9 %

Or, en dépit de cette évolution qui voit décroître l'intervention des pouvoirs publics sur l'approvisionnement et la régulation des marchés vivriers, les autorités nigériennes maintiennent la fiction d'une forte implication de l'État en la matière, tout particulièrement lorsque l'ancien parti unique, le MNSD (Mouvement national pour la société du développement), parvient à reprendre le pouvoir à la faveur des élections. C'est le cas dès 1995, mais le gouvernement dirigé par Hama Amadou se fait renverser un an plus tard par un coup d'État militaire, et plus fondamentalement à partir de 1999, lorsque Mamadou Tandja gagne les élections à la présidence et se maintient à ce poste jusqu'à son renversement par un nouveau coup d'État, en février 2010. Durant ces dix années, le chef de l'État nigérien entretient l'image d'un président garant de la bonne situation alimentaire dans son pays, allant jusqu'à nier l'ampleur de la sous-alimentation et de la malnutrition, en particulier lors de la crise alimentaire de 2005³³. Si cela s'explique par sa propre trajectoire politique – de 1984 à 1988, il est préfet de Tahoua et construit une partie de sa notoriété publique sur sa capacité à orchestrer les secours alimentaires en période de sécheresse –, cela tient plus fondamentalement à un registre de légitimation qui, depuis le coup d'État de 1974, lie la bonne gestion du pouvoir à celle des greniers. En 2009, le propre directeur de la cellule Crise alimentaire, structure

30. « Dévaluation du franc CFA. La saignée des consommateurs », *Le Républicain*, 20 janvier 1994.

31. « Avec le Ramadan, le coup de grâce », *Le Républicain*, 17 février 1994.

32. Institut national de la Statistique du Niger, « Indices harmonisés des prix à la consommation », Niamey, 2012.

33. M. Gazibo, « L'espace politique nigérien de la crise alimentaire », in X. Crombé et J.-H. Jézéquel (dir.), *Niger 2005. Une catastrophe si naturelle*, Paris, Karthala, 2007, p. 57-82.

rattachée à la Primature chargée de coordonner les secours en cas de crise, qualifie ainsi la faim de «sujet tabou au Niger», en précisant: «Quand la situation est critique sur le terrain, entre nous, on sait ce qui se passe, mais on ne peut pas diffuser officiellement l'information pour ne pas avoir d'ennui³⁴».

Ce registre de légitimation, loin de se cantonner à la gestion de l'information, s'ancre également dans des pratiques de revente ou de distribution des denrées alimentaires, quand bien même celles-ci sont bien moins systématiques que sous les débuts du régime militaire. Durant ses deux mandats présidentiels, Mamadou Tandja s'attache ainsi à augmenter les capacités de stockage et d'action de l'OPVN, lequel était passé de plus de 600 employés au début des années 1980 à moins de 60 – chauffeurs et gardiens inclus – en 2000³⁵. Il favorise en outre, en 2005, la création d'un «stock stratégique», directement géré par la présidence, dans lequel, d'après les termes d'un expert de la FAO, «le président peut prendre et faire ce qu'il veut³⁶». Ces différentes réserves permettent, à défaut d'exercer une action durable sur les prix, d'agir très ponctuellement sur l'approvisionnement des marchés. Chaque année, pendant le mois de Ramadan, des ventes de céréales et de sucre à prix modérés sont ainsi organisées par l'OPVN, pour «permettre aux populations de pratiquer le jeun dans les meilleures conditions³⁷». Il arrive aussi à la présidence de procéder, grâce au stock stratégique, à des distributions gratuites de vivres en dehors de tout contrôle de la cellule Crise alimentaire: peu avant le référendum du 4 août 2009 qui devait permettre à Tandja de prolonger de trois ans son mandat à la tête de l'État, du riz a été ainsi distribué «au nom du président» dans plusieurs quartiers de la ville de Niamey³⁸.

Ainsi, l'imaginaire de l'État grenier, sans être propre au Niger, apparaît dans ce pays particulièrement ancré dans des pratiques du pouvoir qui lient étroitement, depuis une quarantaine d'années, la légitimité politique et les politiques d'approvisionnement et de régulation des marchés. Je voudrais maintenant me demander – en revenant sur la période plus récente qui a vu, dans les années 2000, augmenter le prix international des céréales – en quoi

34. Entretien avec Minkala Hamidou, directeur de la Cellule Crise alimentaire, 7 août 2009.

35. Entretien avec Issa Tounkara, directeur général des réserves de l'OPVN, 7 novembre 2012.

36. Entretien avec Mamene Yabilan, consultant à la FAO pour l'évaluation des récoltes, 13 août 2009.

37. «Vente de riz et du sucre à prix étudiés à l'occasion du Ramadan», *Le Républicain*, 9 septembre 2008.

38. En termes de volume, le «cadeau présidentiel» représentait un à deux kilogrammes de riz pour une cour d'une vingtaine de personnes (observations de terrain, Petit marché, Niamey, août 2009).

ces pratiques de gouvernement ont pu alimenter des pratiques de contestation, dès lors que ce rôle imparti à l'État par ses propres représentants apparaissait insuffisamment rempli.

CONTESTER PAR LE PRIX : LA LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE À NIAMEY

En 2005, Niamey et les principales villes nigériennes sont touchées par un « mouvement contre la vie chère », lequel se prolonge au cours des années suivantes, dans un contexte d'augmentation continue du prix des denrées alimentaires. Au-delà de l'événement en lui-même, c'est la propension de militants associatifs nigériens à aligner les cadres d'expression du mécontentement social autour d'une thématique plutôt qu'une autre, en référence à une histoire politique locale plus qu'aux évolutions du marché international, que je voudrais ici interroger³⁹.

La thématique de la hausse des prix n'est pas apparue au Niger dans les années 2000. Elle a déjà sa place dans la contestation sociale au cours des deux précédentes décennies, alors que les gouvernements successifs mettent en place les programmes d'ajustement structurel. Si l'on considère les tracts de l'Union des scolaires nigériens qui, dans les années 1980, constitue la principale force d'opposition organisée au régime militaire, il est ainsi question des « produits de première nécessité [qui] ont vu leur prix galoper de manière spectaculaire » en 1983⁴⁰, de la « suppression de la subvention de l'OPVN » qui amène à « acheter le sac de mil au prix du marché » en 1985⁴¹ ou encore de « l'étouffement du peuple nigérien par la hausse des prix des produits de première nécessité » en 1989⁴². Dans les années 1990, la hausse des prix fait également partie des récriminations des nombreux partis, syndicats et associations apparus dans le sillage de la démocratisation et constitue même le principal cheval de bataille d'une première Organisation des consommateurs du Niger (Orconi) créée en 1992⁴³. Cela est particulièrement patent après la dévaluation de janvier 1994. En février, les principaux syndicats de travailleurs se mettent en grève pour exiger l'augmentation des salaires en réponse à la

39. Sur « l'alignement des cadres d'interprétation », D. Snow, B. Rochford, S. Worden et R. Benford, « Frame Alignment Processes. Micromobilization, and Movement Participation », *American Sociological Review*, vol. 51, n° 4, août 1986, p. 464-481.

40. Archives diplomatiques de Nantes (AD), Niamey-105, USN, « Le Niger à l'heure de la conjoncture », tract, Université de Niamey, 18 mars 1983.

41. AD, Niamey-105, USN, sans titre, tract manuscrit, Université de Niamey, 1^{er} mai 1985.

42. AD, Niamey-105, USN, « Ce qui mérite une prise de conscience », tract, Université de Niamey, 1989.

43. Entretien avec Nouhou Arzika, président de l'Orconi, 6 novembre 2012.

hausse attendue des prix⁴⁴. En avril, après l'adoption d'une ordonnance instaurant la possibilité de réquisition de fonctionnaires en remplacement des grévistes, des barricades de pneus enflammés sont dressées dans les rues de Niamey et un manifestant meurt des suites des charges policières⁴⁵. En mai, les syndicats lancent une nouvelle grève illimitée, pour exiger l'indexation de la grille salariale sur les prix et le paiement des arriérés de salaire⁴⁶.

Si l'on se retourne sur les revendications exprimées lors de ces différentes mobilisations, les prix ne constituent toutefois qu'une thématique de lutte parmi d'autres. Certes, le renchérissement des produits de première nécessité est investi par les syndicats qui fustigent l'insuffisance des mesures mises en place par l'État pour encadrer les prix du lait, du sucre, de l'huile ou du riz⁴⁷. Il est également investi par les associations de consommateurs qui se créent à la suite de l'Orconi dans la seconde partie des années 1990, en particulier ADDC-Wadata (Association de défense des droits des consommateurs-Wadata) et SOS-Kandadji, donnant une assise organisationnelle à ce que leurs membres désigneront plus tard sous les termes de « mouvement consumériste⁴⁸ ». Mais les questions des revenus, des bourses scolaires, des conditions de vie à l'Université ou de la défense des services publics apparaissent alors au moins aussi essentielles, dans un contexte où les médiateurs de cause et les participants aux mouvements sociaux comptent une proportion importante d'étudiants, de fonctionnaires et de salariés. La hausse des prix ne canalise pas véritablement l'expression du mécontentement social et « on ne [parle] pas encore, à l'époque, de "vie chère" dans les revendications⁴⁹ ».

C'est en 2005 que la notion même de « vie chère » émerge comme une cause structurante du mécontentement social dans les villes nigériennes. Si cela est lié à l'augmentation des prix internationaux des céréales – notamment ceux du riz et du maïs, fortement consommés par les populations citadines –, cette émergence s'inscrit d'abord dans le contexte politique nigérien. Le 4 janvier 2005, le président Tandja, tout juste réélu pour un deuxième mandat, promulgue une « loi rectificative des finances » qui porte à 19 % la TVA sur le sucre, le lait, la farine de blé, l'eau et l'électricité. Une vaste campagne de protestation se met alors en place sous l'impulsion de deux collectifs, la Coordination démocratique de la société civile nigérienne (CDSCN),

44. « Crise sociale. Persistance des arrêts de travail », *Le Républicain*, 17 février 1994.

45. « Violentes manifestations des militants de l'opposition », *Le Républicain*, 21 avril 1994.

46. « Grève illimitée par l'USTN lancée le 1^{er} juin », *Le Républicain*, 26 mai 1994.

47. « Consommateurs. Avec le Ramadan, le coup de grâce », *Le Républicain*, 17 février 1994.

48. Entretien avec Moustapha Kadi, président de SOS-Kandadji, 9 novembre 2012.

49. Entretien avec Nouhou Arzika, président de l'Orconi, 6 novembre 2012.

qui rassemble depuis 2001 plusieurs syndicats et associations, et la Coalition équité qualité contre la vie chère, tout juste créée à l'initiative des principales associations de consommateurs. Les coordinateurs de ces deux collectifs sont des dirigeants ou d'anciens dirigeants syndicaux, actifs dans les luttes démocratiques de la fin des années 1980 avant de se reconvertir dans le militantisme associatif dans les années 1990. C'est le cas de Moussa Tchangari, délégué de l'Union des scolaires nigériens à la Conférence nationale avant de participer en 1994 à la création d'Alternative espace citoyen, laquelle devient en 2005 l'une des principales organisations animatrices de la CDSCN aux côtés du Syndicat national des enseignants du Niger que dirige Kassoum Issa. C'est aussi le cas de Nouhou Arzika et de Moustapha Kadi, respectivement membres de l'Union des scolaires nigériens et de l'Union des syndicats des travailleurs du Niger à la fin des années 1980, avant de s'engager dans les associations de consommateurs, le premier en devenant président de l'Orconi en 1995 et le second en participant à la création de SOS-Kandadji la même année.

Le mouvement de 2005 contre la vie chère, déjà précisément décrit ailleurs⁵⁰, bénéficie d'une large assise sociale qui va au-delà des militants syndicaux ou associatifs habituellement investis dans les mouvements sociaux au Niger. Le 15 mars, une marche vers l'Assemblée nationale rassemble ainsi à Niamey plusieurs dizaines de milliers de personnes – « 40 000 selon la police », « peut-être 100 000 » indique alors la presse⁵¹, « plus de 150 000 » affirmeront plus tard certains cadres du mouvement⁵² – ce qui constitue la manifestation la plus importante depuis la fin du régime militaire. Le 22 mars, l'opération « ville morte » lancée par la CDSCN et la Coalition équité qualité est largement suivie, les marchés tournant au ralenti et les transports ne circulant pas dans les principales villes du pays. Le 9 avril, une manifestation rassemble encore plus de 10 000 personnes à Niamey. Le mouvement ne décroît qu'après que le gouvernement consente, le 19 avril, à réviser la loi rectificative des finances en annulant les dispositions relatives au lait et à la farine de blé et en atténuant celle relative à l'eau et à l'électricité. Finalement, le succès de ce mouvement, en termes de mobilisation sinon de résultats, s'explique par la conjonction de plusieurs phénomènes parmi lesquels la hausse des prix des céréales sur les marchés internationaux, une opposition hétérogène au régime de Tandja, mais aussi et surtout la responsabilité visible du gouvernement, à travers la loi rectificative des finances, dans l'augmentation

50. S. Hubaux, *Les Organisations de lutte pour la citoyenneté...*, op. cit.

51. « Gigantesque manifestation à Niamey contre la vie chère : un signal fort », *Le Démocrate*, 17 mars 2005.

52. Entretien avec Moustapha Kadi, président de SOS-Kandadji, 9 novembre 2012.

des prix. La cible principale des manifestants – lorsqu'ils crient «Tandja on a faim» ou qu'ils fustigent le prix du riz –, c'est d'abord l'État et son action régulatrice⁵³.

Depuis 2005, la «vie chère» apparaît au Niger comme un biais récurrent de contestation pour les syndicats et les associations, mais aussi comme un biais de gestion de cette contestation pour le gouvernement, au sein duquel est créé, en mars 2007, un ministère de la Compétitivité nationale et de la Lutte contre la vie chère. Cette ambivalence est perceptible en 2008, alors que les prix internationaux des céréales connaissent une nouvelle augmentation, fortement ressentie dans la capitale nigérienne. En mars, les associations de consommateurs du pays dénoncent cette augmentation, attribuée à «la situation mondiale», mais aussi à «la démission gouvernementale» devant la flambée des prix⁵⁴. Le même mois, le ministre du Commerce annonce la suspension pour trois mois des droits et taxes à l'importation du riz, du lait, du sucre, des pâtes alimentaires, ainsi qu'un renforcement des stocks par l'achat de riz sur les marchés internationaux⁵⁵. En mai, plusieurs syndicats et associations constituent un nouveau collectif du nom de «Convergence citoyenne» pour «lutter contre la vie chère», alors que le prix des céréales atteint des nouveaux niveaux record. Son dirigeant dénonce, lors d'un meeting organisé le 27 juin sur la place Toumo, «le sac de riz à 20 000 francs» et le «maïs à 25 000 francs» avant d'exiger «la subvention immédiate des denrées principales de consommation de masse» et «le monopole public de la distribution du mil, du maïs et du riz jusqu'à la fin de la campagne agricole⁵⁶». Le gouvernement, quant à lui, réplique au mécontentement par l'organisation de réunions de concertation avec les importateurs de céréales, puis par l'organisation de ventes à prix modérés de sucre et de riz⁵⁷. Les pratiques de contrôle et de contestation autour de la vie chère apparaissent en cela étroitement imbriquées les unes aux autres, plutôt que de se calquer sur l'augmentation des prix, réelle par ailleurs dans la capitale nigérienne.

53. Entretien avec Tchernon, membre fondateur d'Alternatives Espace Citoyen, 22 février 2009.

54. «Cherté de la vie. Les prix flambent, le gouvernement indifférent», *Le Républicain*, 6 mars 2008.

55. «Cherté de la vie. Le gouvernement décrète une baisse du prix du riz», *Le Républicain*, 27 mars 2008.

56. Convergence citoyenne, «Discours au meeting du 27 juin 2008» (fourni par Badié Hima, président du collectif).

57. Entretien avec Minkala Hamidou, directeur de la Cellule Crise alimentaire, 7 août 2009.

Évolution de prix à Niamey dans les années 2000
(source: INS)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Mil (FCFA /kg*)	136	137	203	165	149	186	293	204	212
Riz importé (<i>id.</i>)	298	316	335	342	339	433	473	445	470
Sucre en morceaux (<i>id.</i>)	500	500	486	552	669	726	751	745	748
Viande de bœuf (<i>id.</i>)	1 456	1 560	1 589	1 500	1 693	1 912	2 375	2 383	2 427

* Prix moyens sur les principaux marchés de la ville en janvier de chaque année.

Ainsi, les mobilisations dont il vient d'être question, loin de se cantonner au problème de la faim, prise au sens nutritionnel du terme, ou même à celui des prix des denrées alimentaires, interpellent plus largement l'État dans sa fonction régulatrice. Toutefois, en me basant sur l'action et la parole de militants ou de manifestants, j'en suis resté à une vision quelque peu élitiste de la colère, non pas forcément du point de vue des origines sociales des locuteurs⁵⁸, mais de celui de leur audience politique. Je voudrais maintenant déplacer le regard pour interroger des expressions plus populaires de la colère, en dehors des espaces les plus visibles de la contestation, à partir d'entretiens réalisés dans deux quartiers de Niamey.

LA COLÈRE PAR LE BAS : COMMENT ÇA VA PAS À NIAMEY ?

Dans son « retour critique sur les répertoires de l'action collective », Michel Offerlé invite à poser la question du « *continuum* pouvant exister entre les répertoires contestataires s'exprimant par des mobilisations visibles dans la rue [...] et les autres répertoires non contestataires s'exprimant dans des arènes plus discrètes, voire sous la forme de mobilisations silencieuses⁵⁹ ». Il s'agit de se demander ici en quoi les mobilisations face à la vie chère, dont il vient d'être question, sont connectées à des formes plus larvées de la colère, telles qu'elles peuvent s'exprimer dans des quartiers populaires de la capitale

58. Si on prend l'exemple d'Alternative Espace citoyen, plusieurs de ses cadres, comme Moussa Tchangari ou Tchernon, viennent de familles de pasteurs de la région de Diffa, une des zones les plus pauvres du Niger.

59. M. Offerlé, « Retour critique sur les répertoires... », art. cit., p. 197.

nigérienne, sans que ces dernières ne débouchent nécessairement sur une contestation collective, bruyante et visible.

Je me fonderai pour cela sur des enquêtes effectuées dans deux quartiers populaires de la capitale, Zongo et Kirkis-Soyé. Le premier est situé au centre-ville de Niamey, autour de l'ancien Petit marché, et le second en périphérie, de l'autre côté du fleuve Niger⁶⁰. Outre mes observations et ma participation, depuis 2009, à de nombreuses discussions sur la thématique de « ce qui ne va pas » en général et de « la vie chère » en particulier, j'ai réalisé une trentaine d'entretiens individuels en novembre 2012, également répartis entre les deux quartiers et pour lesquels je me suis attaché à respecter une variété d'âges, de genres – avec toutefois davantage d'hommes que de femmes – et de professions de classes moyennes à inférieures selon les activités définies par la dernière enquête nationale sur les budgets et la consommation des ménages⁶¹. Dans mes grilles, je suis successivement parti de deux postures générales, en mettant l'accent dans un premier temps sur la « vie chère » pour questionner l'étendue des réactions collectives à laquelle celle-ci peut donner lieu (mais, ce faisant, je postulais d'emblée une causalité générale aux hypothétiques manifestations de la colère que je cherchais) et en réorientant dans un second temps le focus de départ sur un « comment ça va » moins directif, afin d'interroger les référents à partir desquels mes interlocuteurs exprimaient ce qui n'est pas juste (puisque le « ça ne va pas » allait presque toujours de pair avec un sentiment exprimé d'injustice) et les moyens collectifs mis en œuvre ou simplement envisagés pour faire face à une telle situation. Il ne s'agit pas de comprendre cette double interrogation dans une optique purement instrumentale, comme si à tel seuil d'injustice ressenti correspondait telle action jugée adéquate pour y faire face. Bien au contraire, les expressions populaires que j'ai recueillies sur « ce qui n'est pas juste » en matière d'accès aux ressources et sur « ce qui peut arriver » face à cette injustice apparaissent profondément liées à la mémoire des politiques d'approvisionnement et de contrôle des prix mises en place par l'État nigérien il y a plusieurs décennies.

60. Le choix de ces deux quartiers, en dehors de ma connaissance des lieux, se justifiait au début de mes enquêtes par une volonté de travailler à la fois dans un quartier central, à proximité des espaces identifiés comme « ceux du pouvoir », et dans un quartier périphérique, plus éloigné des lieux de rassemblement où s'expriment les formes les plus visibles de la contestation. Mais à la lumière de mes entretiens, la dimension comparative s'est avérée beaucoup moins pertinente que je ne l'entrevois au départ, dès lors que je retrouvais des manifestations assez similaires de la colère à Zongo et à Kirkis-Soyé.

61. République du Niger, ministère de l'Économie et des Finances/Institut national de la Statistique, *Enquête nationale sur le budget et la consommation des ménages 2007-2008. Rapport sur les indicateurs sociaux*, Niamey, 2009.

Premier point, la cherté de la vie paraît aujourd'hui centrale dans l'expression populaire de ce qui n'est pas juste à Niamey : la question des prix est en tout cas toujours arrivée au début des entretiens dont le questionnement de départ résidait dans un « comment ça va » assez général. Tous les biens, toutefois, ne sont pas pareillement indexés, n'étant pas tous soumis à la même élasticité et n'étant pas non plus tous dotés de la même connotation morale. Les biens les plus ciblés sont les céréales – le mil, le sorgho, le maïs et surtout le riz, tout particulièrement consommé à Niamey – dont le prix est presque toujours venu d'emblée signifier la difficulté de la situation présente. Ainsi que l'explique une mère de famille sans mari et sans travail autour du Petit Marché : « Tout est cher maintenant. Un kilo de riz à 500 francs. Une tasse de mil, 600 ou 700. Pendant la récolte, ça va diminuer un peu. Mais après, ça augmente. Dès fois ça monte jusqu'à 800. Avant, c'était pas comme ça⁶² ».

Les productions locales constituent un autre ensemble de biens dont le prix est invoqué pour exprimer l'injustice : le fait que ces biens puissent être difficilement accessibles au plus grand nombre alors même qu'ils sont produits au Niger constitue un important biais d'expression du mécontentement. Des produits alimentaires, tels que la viande, l'oignon et les autres condiments, sont ainsi souvent indexés. Selon les termes d'une ancienne fonctionnaire, mise à la retraite anticipée : « Chez nous, même les produits vivriers qu'on produit sur place, c'est cher. Ce qui est importé est cher, ça on peut comprendre. Mais même ce qui est produit localement est cher. La tomate, les oignons, tout ça... 22000 pour un sac d'oignons de 50 kilos. Alors que c'est produit localement. Comment tu peux comprendre ça⁶³ ? »

Un troisième type de biens dont les prix constituent un marqueur d'injustice réside dans les produits dont la consommation s'articule avec des pratiques religieuses. C'est le cas du sucre et, dans une moindre mesure, du lait, particulièrement consommés durant le mois de Ramadan du fait de la préparation de la boule au moment de la rupture du jeûne⁶⁴. C'est aussi le cas du mouton dont le sacrifice est attendu au moment de la Tabaski de chaque père de famille, dès lors que celui-ci dispose d'une situation suffisamment stable pour s'engager à renouveler le geste chaque année. Un boutiquier peut ainsi s'offusquer : « Quand vous prenez la fête du mouton... normalement, l'État devrait intervenir sur les prix. Mais l'État n'a pas fait ça. À la fête de la Tabaski passée, certains ont acheté un mouton, un petit, à 100 000 francs⁶⁵ ».

62. Entretien avec Fatima Djibo, sans travail, environ 60 ans, Zongo, 2 novembre 2012.

63. Entretien avec Victorine Louis, ancienne fonctionnaire de la poste, en retraite anticipée, 45 ans, Zongo, 5 novembre 2012.

64. La boule est préparée avec du mil, du lait et du sucre.

65. Entretien avec Chaïbou Issa, boutiquier, 35 ans, Kirkis-Soyé, 13 novembre 2012.

Deuxième point, le prix apparaît comme le marqueur, non seulement d'une injustice présente, mais aussi d'une comparaison avec le passé à côté duquel le présent fait figure de repoussoir. La question est de situer ce passé, lequel a toujours été amené sous la forme d'un « avant » indéfini dans les entretiens, jusqu'à ce que je demande de préciser. Certains de mes interlocuteurs l'ont fait par rapport à leur propre histoire, comme cet homme d'une trentaine d'années qui se rappelait que « le sac de riz était à 16 000 francs quand [il] était en CM2⁶⁶ » ou cet homme d'une soixantaine d'années qui se souvenait qu'il allait « payer le sac de ciment à 2500 francs avec [son] père, quand [il] était petit⁶⁷ ». Mais la majorité se référait à des événements ou à des régimes politiques tels que le « temps de Tandja », le « Tazarché⁶⁸ », la « dévaluation », le « début de multipartisme », la « décripation » ou le « temps de Kountché ».

Il est assez frappant de voir à quel point ces différents moments peuvent être associés à des prix extrêmement précis – et peu importe, à la limite, que ceux-ci soient exacts ou non – comme s'ils constituaient les référents communs à partir desquels se construisait la mémoire commune des régimes du passé et, au-delà, des expériences partagées sous ses différentes situations politiques. Ainsi une mère de famille affirme-t-elle que, « au moment de Tazarché, un kilo de riz coûtait 400 francs, donc c'était moins grave, parce que maintenant c'est 500⁶⁹ ». De même, un vendeur de pain se rappelle qu'un sac de farine s'achetait « 5000 à 6000 quand [il] a commencé [en 1989] » alors que « ça va jusqu'à 8000 maintenant », tout en précisant que « c'est la dévaluation qui a créé la catastrophe⁷⁰ ». La grande majorité de mes interlocuteurs, toutefois, situait le temps des prix moins élevés « avant le multipartisme », « avant la décripation » ou encore, dans le plus grand nombre de cas, « au temps de Kountché », quels que soit par ailleurs les liens personnels ou familiaux entretenus avec l'ancien parti unique. Ce souvenir pouvait même intervenir chez les personnes qui n'étaient pourtant pas nées ou guère âgées au moment des faits : dans ce dernier cas, cela n'en restait pas moins « ce que les gens disent⁷¹ ».

66. Entretien avec Moussa Idrissa, sans travail, 31 ans, Zongo, 8 novembre 2012.

67. Entretien avec Ayouba Hamadou, 26 ans, élève au centre éducatif du Musée national, Kirkis-Soyé, 3 novembre 2012.

68. « Tazarché » désigne le référendum organisé en août 2009 pour permettre au président Mahamadou Tandja de prolonger son mandat.

69. Entretien avec Fatima Djibo, sans travail, environ 60 ans, Zongo, 2 novembre 2012.

70. Entretien avec Souleymane Natama, vendeur de pain et de café, environ 50 ans, Kirkis-Soyé, 15 novembre 2012.

71. Entretien avec Rabiou Dan Jouma, réparateur informatique, 29 ans, Kirkis-Soyé, 4 novembre 2012.

Troisième point, cette mémoire des prix apparaît étroitement liée aux pratiques révolues de gouvernement, en matière d'approvisionnement et de régulation des marchés, dont il a été question. Nombreux sont ceux à se souvenir des politiques d'encadrement des prix sous le régime militaire, en affirmant par exemple que, « au temps de Kountché, on fixait un prix et, quand tu dépassais, on t'enfermait⁷² ». Dans les faits, comme on l'a vu, ces politiques avaient moins d'efficacité que ne le prétendaient ses promoteurs et devaient aussi une partie de cette efficacité à une pression démographique moindre qu'elle ne l'est aujourd'hui à Niamey⁷³. Mais elles n'en sont pas moins restées, dans la mémoire collective, comme les caractéristiques d'un État « qui marchait⁷⁴ ». Deux expressions très concrètes m'en ont été régulièrement rapportées par mes interlocuteurs les plus âgés. La première réside dans les « contrôleurs des prix » chargés d'inspecter les marchés de telle sorte que les produits s'y vendent aux niveaux exigés par l'État. D'après les termes d'une femme d'une cinquantaine d'années :

« Avant qu'il y ait la décrispation, il y avait des contrôles des prix qui étaient actifs, qui étaient au sein du marché. Quelquefois, ils se métamorphosaient en simples clients pour pouvoir attraper les commerçants véreux. Ou bien ils utilisaient des femmes. Ou bien des enfants qu'on leur faisait demander des prix, pour pouvoir attraper les commerçants non réglementaires⁷⁵ ».

La seconde expression réside dans l'OPVN, dont les bureaux se trouvent toujours à proximité du Petit marché et qui, avant son démantèlement partiel au milieu des années 1980, possédait plusieurs magasins de stockage et de revente dans la ville :

« Je me rappelle, une de ces quatre portes que vous voyez au niveau des maisons, il y avait un magasin où on vendait des céréales au compte de l'OPVN. Ce qu'on trouvait au marché à 1 000 francs, au magasin de l'OPVN, c'était à moitié de prix. Du coup, les commerçants privés étaient obligés de s'aligner⁷⁶ ».

72. Entretien avec Yacouba Bounou, gardien, 30 ans, Kirkis-Soyé, 9 novembre 2012.

73. Le nombre d'habitants de Niamey, estimé à 250 000 en 1980, dépassait le million en 2012.

74. Entretien avec Abdoulaye Soumeyla, sans travail, environ 65 ans, Zongo, 3 novembre 2012.

75. Entretien avec Victorine Louis, ancienne fonctionnaire de la poste en retraite anticipée, 45 ans, Zongo, 5 novembre 2012.

76. Entretien avec Alassane Danti, environ 60 ans, ancien fonctionnaire de la Santé publique, Zongo, 7 novembre 2012.

Dernier point, tout cela ne suffit cependant pas à expliquer la révolte ou sa possibilité : de même qu'il est illusoire de chercher dans l'augmentation des prix une cause mécanique des mobilisations face à la vie chère, il serait tout aussi illusoire de voir dans les conceptions populaires du juste et de l'injuste une raison qui expliquerait à elle-seule le passage de l'indignation morale à la révolte⁷⁷. Ainsi, l'ensemble de mes interlocuteurs se rappelait « le mouvement de 2005 », associé au « prix des denrées alimentaires, le riz, le sucre, le lait⁷⁸ » ou encore à « l'augmentation du prix du manger⁷⁹ ». Tous, ou presque, se souvenaient des journées « ville morte » et avaient entendu parler de la « grande marche » du 15 mars, « celle que la société civile a fait[e]⁸⁰ ». Mais seule une minorité avait participé à la manifestation depuis le quartier de Zongo, et quasiment personne, depuis le quartier de Kirkis-Soyé, hormis un gardien de nuit qui s'était attaché à organiser lui-même, sans succès, une marche au quartier⁸¹. Deux raisons récurrentes étaient données pour expliquer ce peu de participation : d'une part, une peur que cela « tourne mal avec les policiers⁸² », lesquels peuvent « te blesser, ou bien t'emprisonner pour rien⁸³ » ; d'autre part, une certaine méfiance à l'égard des entrepreneurs de mobilisation, suspectés « d'être avec les partis⁸⁴ » ou « d'être obligés de suivre ce que le gouvernement dit⁸⁵ ».

Cette réticence aux mouvements organisés ne signifie pas que l'action collective, même violente, ne soit en aucun cas posée comme une possibilité face à l'augmentation des prix. Plusieurs de mes interlocuteurs ont parlé à ce propos de « situation explosive⁸⁶ » ou de « bombe à retardement⁸⁷ ». Mais dans tous les cas, cette violence hypothétique était posée comme l'issue logique d'une situation injuste, sans qu'elle n'implique pour autant une participation

77. Pour une discussion sur le statut causal attribué à l'économie morale, J. Siméant, « "Économie morale" et protestation – détours africains », *Genèses*, n° 81, 2010, p. 142-160.

78. Entretien avec Rabiou Dan Jouma, réparateur informatique, 29 ans, Kirkis-Soyé, 4 novembre 2012.

79. Entretien avec Yacouba Bounou, 30 ans, gardien, Kirkis-Soyé, 9 novembre 2012 (l'entretien se déroule en haoussa avec des incises en français – comme « c'était pour diminuer le prix du manger » – qui me sont directement adressées).

80. Entretien avec Ayouba Hamadou, 26 ans, élève au centre éducatif du Musée national, Kirkis-Soyé, 3 novembre 2012.

81. Entretien avec Yacouba Bounou, 30 ans, gardien, Kirkis-Soyé, 9 novembre 2012.

82. Entretien avec Fatima Djibo, sans travail, environ 60 ans, Zongo, 2 novembre 2012

83. Entretien avec Rabiou Dan Jouma, réparateur informatique, 29 ans, Kirkis-Soyé, 4 novembre 2012.

84. Entretien avec Ayouba Hamadou, 26 ans, élève au centre éducatif du Musée national, Kirkis-Soyé, 3 novembre 2012.

85. Entretien avec Issouf Kimba, tailleur et gardien, 35 ans, Zongo, 12 novembre 2012.

86. Entretien avec Yacouba Issoufou, cultivateur, 35 ans, Zongo, 2 novembre 2012.

87. Entretien avec Chaïbou Issa, boutiquier, 35 ans, Kirkis-Soyé, 13 novembre 2012.

du locuteur : elle était virtuellement attribuée à des catégories avec lesquelles celui-ci n'avait généralement rien à voir, notamment « les jeunes », « les scolaires » ou encore « les militaires ». Cela invite aussi à lire la possibilité de la violence au prisme de la rumeur, comprise dans ce qu'elle peut avoir de politique⁸⁸. En matière de produits de première nécessité, les rues de Niamey sont parsemées de rumeurs. Certains pensent que, « avant, la baguette, c'était pas le même poids au niveau du kilogramme⁸⁹ ». D'autres affirment que « le lait qu'on consomme avant, on voit bien que maintenant c'est moins concentré, qu'il y a plus d'eau maintenant » et que « ça fait partie des mesures de diminuer le poids des choses, pour tromper la vigilance des pauvres, quand le gouvernement a besoin d'argent⁹⁰ ». Ces rumeurs sont politiques en ce qu'elles participent aussi à l'expression de la colère, dans ce qu'elle peut avoir d'éventuellement menaçant pour les autorités. Ainsi que l'exprime sur un ton exaspéré ce jeune boutiquier à Harobanda, qui se réfère implicitement aux brigades de contrôle des prix, mais aussi des poids et des mesures, actives au temps de Kountché :

« Aujourd'hui, la bouteille de gaz, on peut pas vérifier la quantité. Avant le service de contrôle des prix allait prendre une bouteille et, allait voir la quantité de ce qu'il y a dans la bouteille. Aujourd'hui, y a pas ça. Ils disent que c'est un kilo, mais vous allez voir, une fois rentré à la maison, ce n'est pas la quantité exacte. Au niveau des stations, c'est la même chose. On met dans votre véhicule. On dit qu'il y a vingt litres, mais ça va être parfois quinze. Les services de contrôle des prix, là, avant ils allaient vérifier que leurs machines fonctionnent bien. Non, nous sommes en colère. Les gens jusque là n'arrivent pas à digérer ça. C'est des bombes à retardement. Ils pensent que ça va, que les gens vont accepter. Mais ils ne sont pas en train de mesurer le degré d'exaspération des uns et des autres. Ça peut exploser d'un moment à l'autre⁹¹ ».

Ainsi, cette colère face à l'augmentation des prix des biens de première nécessité relève de logiques autrement plus construites que la simple réaction spasmodique à la rareté que l'on projette parfois sur les révoltes de la faim. Il importe à ce titre d'entendre la dimension politique de cette colère qui, quand bien même elle porte sur des éléments extrêmement concrets de la vie quotidienne et ne s'exprime pas par la contestation ouverte, met fondamentalement en question les règles – ou l'absence de règles – édictées par

88. P. Aldrin, *Sociologie politique des rumeurs*, Paris, PUF, 2005.

89. Entretien avec Souleymane Natama, vendeur de pain et de café, environ 50 ans, Kirkis-Soyé, 15 novembre 2012.

90. Entretien avec Rabiou Dan Jouma, réparateur informatique, 29 ans, Kirkis-Soyé, 4 novembre 2012.

91. Entretien avec Chaïbou Issa, boutiquier, 35 ans, Kirkis-Soyé, 13 novembre 2012.

l'État⁹². Pareille colère, parce qu'elle s'articule étroitement avec la mémoire sélective de politiques révolues, demande à être lue dans une histoire endogène, tout comme les mobilisations organisées face à la vie chère. On retrouve là un des apports essentiels de Thompson qui, en-deçà de son concept d'économie morale, insiste sur la manière dont celle-ci, bien loin de venir de nulle part, va souvent de pair avec la « refonte sélective » de modèles du passé⁹³.

Je voudrais, pour conclure, revenir sur trois points qui, si je les ai développés dans un cadre nigérien, peuvent peut-être trouver des résonances dans un plus large contexte.

Tout d'abord, parler d'« émeutes de la faim », ainsi qu'on l'a beaucoup fait en 2008, ne constitue nullement une évidence dès lors que l'on interroge les mobilisations labellisées de la sorte à l'aune des perceptions que peuvent en avoir leurs propres acteurs. Sans doute peut-on trouver un sens pratique à l'utilisation de la notion par les ONG ou les associations investies dans la lutte contre la faim. Peu importe, de leur point de vue, que les émeutiers de la seconde partie des années 2000 aient ou non été des affamés : le simple fait que cette notion d'émeutes de la faim fasse sens chez les décideurs politiques suffit à en justifier l'usage. Il est un peu plus problématique de retrouver la notion dans un certain nombre d'ouvrages scientifiques consacrés à la faim, quand bien même elle est presque toujours encadrée de guillemets, eux-mêmes rarement explicités⁹⁴. Il me semble qu'un tel usage tend à tropicaliser des luttes sociales qui demandent à être comprises dans une forme de banalité : celle de la colère, parfois de la violence, que peut susciter, en Afrique ou sur d'autres continents, une dégradation des conditions de vie.

Ensuite, il n'y a toutefois guère de lien mécanique entre cette dégradation des conditions de vie et la colère. Certes, l'envolée des prix des céréales sur le marché mondial crée un facteur favorisant qui peut expliquer la simultanéité d'un certain nombre d'expressions de colères populaires dans le monde depuis le milieu des années 2000. Mais elle ne suffit pas en elle-même à expliquer l'indignation, et encore moins le passage de l'indignation à la révolte. J'espère avoir montré ici que la colère dont il a été question charriait des imaginaires

92. B. Hibou *et al.*, « Mouvements sociaux. Refus de l'économisme et retour du politique », *Economicus*, n° 13, novembre 2011-février 2012, <www.fasopo.org/publications/economicus13ld.pdf>.

93. E. P. Thompson, « The Moral Economy of the English Crowd... », art. cit., p. 53.

94. La plupart des nombreux ouvrages consacrés à la faim depuis 2008 citent dès leur introduction les « émeutes de la faim » comme une preuve de la détérioration de la situation alimentaire, parfois par analogie aux jacqueries d'autrefois : par exemple, G. Fumey, *Géopolitique de l'alimentation*, Auxerre, Sciences humaines éditions, 2008, p. 7.

politiques spécifiques, lesquels s’ancrent dans des histoires proprement locales. J’espère également avoir montré le lien étroit qui pouvait exister entre l’illégitimité conférée à des autorités dans un contexte de cherté de la vie et les modèles de légitimité bâtis par ces mêmes autorités ou par les pouvoirs précédents. Vue sous cet angle, la colère apparaît moins spontanée, plus construite, plus rationnelle aussi, que peuvent le laisser paraître certaines images hâtives focalisées sur sa dimension émotionnelle (réelle par ailleurs).

Enfin, une partie de la colère dont il a été question ici a comme caractéristique, outre de s’être principalement exprimée à travers les prix – ces derniers participant ainsi à la constitution d’un espace public de la contestation –, de s’être catalysée sur « les autorités » ou « le gouvernement » du temps présent, par opposition à un temps passé où « l’État marchait », avant le tournant libéral des années 1980, quand bien même c’était par la contrainte et la discipline. L’association de la phase de démocratisation, survenue dans un contexte de libéralisation, à une phase de dégradation des conditions de vie – sans qu’un lien causal soit nécessairement posé entre l’une et l’autre – est à ce titre significative. Cela traduit un « désir d’État » autrement plus fort que ne peuvent le laisser paraître les thèses des États faillis en Afrique, désir d’État qui va sans doute de pair avec un rejet du libéralisme et de la dérégulation des prix mais aussi, peut-être, avec une forme de nostalgie fantasmée pour des situations plus autoritaires et les « douceurs insidieuses » qu’elles donnaient l’air de procurer⁹⁵ ■

Vincent Bonnacase

CNRS

Les Afriques dans le monde – Sciences Po Bordeaux

Abstract

Price Policy, “Vie Chère” and Social Protest in Niamey: What are the Local Repertoires of Anger?

This article focuses on the anger against the increase of food product prices in the city of Niamey. While this anger has arisen in many cities in the Sahel, and around the world, since the middle of the 2000, this article questions its local manifestations,

95. Sur l’ambivalence du désir d’État et de ses « douceurs insidieuses » (terme repris de Michel Foucault), B. Hibou, *L’anatomie politique de la domination*, Paris, La découverte, 2011.

not only from the perspective of collective mobilizations against « La Vie Chère », but also in the ordinary daily life, outside the more visible areas of protestation. It aims at demonstrating that this anger against high prices is not only a mere reaction against the worsening of living conditions, but also entails the production of a local political imaginary made up of memories of prices control and market provision policies that preceded the liberal turn at the end of the 1980s. The article also aims at demonstrating that models of legitimacy built by the Nigerian authorities of that period, have fueled discourses and practices of contestation since the regulatory functions of the state have been abandoned.